



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 55 /2025
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre, à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 19

Date de convocation du Comité : 4 novembre 2025

Délégués titulaires présents :

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ; M Jean Régis GUICHOU

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ;

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO ; M. Patrick RESPLANDY

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ ; M. Alain COSTE

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ;

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Didier CASATO ;

SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF ; M. Bernard DEVIC

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Jacques DIMON ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON représenté par M. Philippe FAU

SM Aude Centre : M. Jean Pierre BARTHES représenté par Mme Aline VAUJANY

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre DURAND représenté par M. David FERNANDEZ.

M. Xavier BELART a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER: AIDE A L'ELABORATION DU PTGE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUDE – ANNEE 2026 - SUBVENTION DE LA REGION OCCITANIE

Le PGRE approuvé en janvier 2017, a nécessité une animation spécifique pour sa mise en place et la poursuite des actions de résorption et l'atteinte des objectifs d'équilibre qui devrait être atteint à l'horizon 2024.

A fin 2024, le PGRE arrive à son terme avec près de 34 Mm³ d'économies réalisées pour un peu plus de 60 M€ d'investissements.

En l'absence de retour à l'équilibre durable, un nouveau plan d'actions est envisagé sous la forme d'un PTGE. Il se base sur une évaluation de la politique de gestion quantitative menée dans le cadre du PGRE et intègrera un volet prospectif sur la ressource en eau et les usages en contexte de changement climatique, ainsi qu'une analyse socio-économique du territoire en lien avec la ressource en eau.

La présente demande de subvention porte sur le renouvellement du financement d'un poste équivalent temps plein (ETP) pour l'élaboration du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) sur le bassin versant de l'Aude pour l'année 2026 ;

Le coût prévisionnel de l'opération sur 2026 est de 121 430 € TTC ;

La subvention Région est plafonnée à 72 000€ de dépenses.

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financiers	Assiette Eligible	% Subv.	Total
REGION	121 430 €	10%	7 200 € <i>plafonné</i>
AGENCE EAU RMC*	121 430 €	70 %	85 001 €
AUTOFINANCEMENT	121 430 €		29 229 €
TOTAL			121 430 €

*Dossier annuel déposé auprès de l'AE RMC

Le comité syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix :

APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour « aide à l'élaboration du PTGE sur le bassin versant de l'Aude – année 2026 - subvention de la Région Occitanie.

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr